

I

F. OUAKI : Votre Sainteté, j'aimerais que notre conversation d'aujourd'hui se situe dans le cadre d'une société en pleine mutation. Je me demande s'il ne faudra pas bientôt remanier les codes, afin de mettre au point des systèmes de lois qui seraient plus en harmonie avec la nature humaine, la société moderne et le monde dans sa totalité. A la base, la loi française, par exemple, s'inspire du code Napoléon et aussi des codes de la civilisation romaine antique : cela remonte donc à très loin.

Ma question est la suivante : s'il s'agissait aujourd'hui de récrire un système de lois pour le mettre en harmonie avec la nature humaine et le monde dans lequel nous vivons, pensez-vous qu'il serait possible de le baser sur les lois de l'interdépendance ¹ ? Pourrait-on le faire sans que ces lois relèvent d'une religion ou d'une philosophie particulières ? D'ailleurs, y a-t-il une différence entre les lois humaines et les lois religieuses ? Les principes de causalité ² et d'interdépendance ont été utilisés par cer-

1. Voir Annexe : « Karma et Interdépendance ».

2. *Idem.*

La vie est à nous

taines religions, mais en fait ils se fondent sur une logique très perspicace proche de la logique scientifique. A mon avis, ils formeraient une excellente base pour un code universel.

DALAI-LAMA : De notre point de vue, la loi est une création humaine. Il existe donc forcément des systèmes différents. Certaines lois – je pense notamment à celles qu’ont fabriquées les régimes totalitaires, et le communisme en particulier – protègent délibérément un système à parti unique. Cela va à l’encontre de la nature humaine et, à mon avis, ces systèmes-là sont erronés. Les lois des pays démocratiques, bien qu’également établies par des hommes, ont été créées pour protéger les valeurs et les droits des êtres humains. En général, je pense que les lois doivent aussi servir de garde-fous encadrant la créativité, l’esprit d’initiative et les capacités des êtres humains.

F. OUAKI : Pensez-vous donc que la démocratie aide les lois à évoluer dans ce sens ?

DALAI-LAMA : Oui, il me semble que dans un pays démocratique la loi devrait remplir cette fonction. Je crois d’ailleurs que c’est le cas en général. Cependant, dans le contexte actuel, ces systèmes sont encore partiellement en contradiction avec la pensée bouddhiste de l’interdépendance : la plupart ne parlent que des droits de l’homme, sans prendre en considération les droits des animaux ou des êtres vivants en général. En revanche, les lois qui protègent les droits et les valeurs de l’homme en montrant la façon correcte d’utiliser les capacités humaines ne sont pas en contradiction avec les lois de

La vie est à nous

la causalité, non au sens occidental – « aux mêmes causes les mêmes effets » –, mais au sens oriental où chaque effet est perçu comme provenant d'une cause qui doit, elle aussi, être prise en compte.

Au fond, le problème c'est la différence que font les « puissants » entre le principe des lois et leur application. Je crois que tous les codes juridiques stipulent que tuer est mal – on retrouve cette notion dans presque tous les pays du monde. Mais, en pratique, les crimes sont traités comme les mensonges : si les petites tromperies sont interdites, les politiciens classent les grands mensonges dans une catégorie à part. Pour nous, bouddhistes, il y a là une contradiction flagrante. Que se passe-t-il dans le cas du meurtre ? Quand un homme pris de désespoir en tue un autre, cette tuerie restreinte est qualifiée de meurtre et totalement interdite. Par contre, celui qui tue ou fait tuer des milliers de personnes est un héros ! C'est lamentable.

La plupart des systèmes religieux condamnent également le meurtre, le viol, le vol, etc. Je pense que, à la base, les principes religieux se sont développés à partir d'attitudes et de sentiments humains ; ils visent généralement à renforcer les qualités fondamentales de l'homme. Il semblerait alors logique que la plupart des lois religieuses s'accordent avec ce que nous appelons les principes du karma. Mais pour mettre ces lois juridiques ou religieuses en accord avec les principes de l'interdépendance, il faudrait en élargir la perspective et prendre en compte la protection de l'environnement et des animaux. Dans notre vision d'un monde totalement interdépendant, tous ces aspects doivent avoir leur place.